

CARNET DE VOL

De Pilote MBVT

INSTRUCTIONS RELATIVES A LA DÉLIVRANCE, A LA PRÉSENTATION ET A LA TENUE DU CARNET DE VOL

PRINCIPE. — Tout titulaire d'une licence élémentaire ou d'une licence de pilote privé avion, doit être détenteur d'un carnet de vol conforme au modèle officiel, sur lequel sont inscrites la nature et la durée des vols qu'il effectue.

TENUE DU CARNET, — Le carnet de vol doit être tenu au jour le jour, sans rature ni surcharge.

La « *Fonction à bord* » qui doit être mentionnée est suivant le cas : « pilote-instructeur » commandant de bord — « pilote », « pilote-élève » éventuellement pour certains multimoteurs « co-pilote ».

La mention « pilote-élève » doit être portée chaque fois qu'il s'agit d'un vol effectué sous la responsabilité ou le contrôle d'un instructeur notamment pour l'obtention d'une qualification ou d'une autorisation (type d'aéronef — I. F. R. spécialités etc.).

La « *Nature du vol* » est suivant le cas : instruction (s'il s'agit d'un instructeur) entraînement (E) navigation (N) perfectionnement (Per) voltige (V) vol de montagne (M) remorquage (R) parachutage (P) vol local — voyage avec mention de chaque escale — vol aux instruments (IFR tests, etc. Certains vols pouvant avoir une nature double ou multiple exemple : entraînement voltige (E.V.).

DÉCOMPTÉ DES HEURES DE VOL À PORTER DANS CHAQUE COLONNE :

1. Le temps de vol en double commande est compté intégralement. Doivent figurer dans les colonnes correspondantes les heures de vol effectuées avec la présence à bord d'un instructeur dans l'exercice de ses fonctions. Exceptionnellement les temps correspondants aux « tests en vol » peuvent figurer dans la colonne « Cdt de bord ».

2. Tout pilote a le droit de faire porter à son crédit le total du temps de vol pendant lequel U remplit les fonctions de pilote commandant de bord.

Sont décomptées comme telles les heures d'instruction en vol pour l'instructeur, les temps des vols où le détenteur du carnet est le seul à exercer à bord la fonction de pilote, et — exceptionnellement — les temps correspondants aux « tests » en vol.

3. Le pilote privé qui remplit les fonctions de co-pilote sur un aéronef où la présence d'un co-pilote est obligatoire peut porter à son crédit (dans la colonne correspondante) le temps de vol accompli en cette qualité.

SCEAU, NOM ET SIGNATURE DE L'AUTORITÉ HABILITÉE

OBSERVATIONS ET VISAS

Dans cette colonne doivent figurer tous les renseignements complémentaires authentifiant en particulier la nature des vols pour lesquels des justifications sont exigées notamment pour la délivrance ou le renouvellement des qualifications ou des heures de vol effectuées hors du port d'attache de l'avion. Ex. Vols IFR — lâché voltige, etc. — sceau et signature du fonctionnaire ou de l'instructeur, etc.

Enfin doivent obligatoirement être portées dans cette colonne les mentions « incidents ou accidents aériens » dans l'éventualité de leur production.

VÉRIFICATIONS. — Le carnet de vol doit être communiqué par l'intéressé aux services du contrôle sur simple demande de ceux-ci aux fins de vérifications et en tous cas au moment de la délivrance ou du renouvellement d'une licence.

Le carnet doit être arrêté et certifié au moment de la délivrance ou du renouvellement de la licence.

Les autorités aéronautiques habilitées à arrêter et à certifier les carnets sont les chefs de districts, les commandants d'aérodromes, les chefs du Centre-Ecole et des Centres nationaux susceptibles de vérifier la concordance des vols mentionnés sur le présent carnet et de ceux inscrits sur les registres de vols de l'aérodrome.

Le soussigné certifie avoir pris connaissance des instructions ci-dessus

à la date du *dimanche 2 mars 2008*

(Signature du titulaire du carnet.)

SECRETARIAT
AUX TRANSPORTS

N°1

Secrétariat Général
à l'aviation virtuelle

CARNET DE VOL De Pilote MBVT

Appartenant à Monsieur :

Dubreuil Gilles

[illegible]

ÉTAT CIVIL DU TITULAIRE			EXAMEN MÉDICAL			
			/	DATE	RÉSULTAT	SIGNATURE DE L'AUTORITÉ MÉDICALE
				15/11/2007	Apte	Jalil Saugrin
Nom	DUBREUIL					
Prénom	Gilles					
Né le	00/00/0000					
Lieu	/					
Adresse	/					
	France					
Pour le secrétaire aux Transports et par délégation						
						

NOMBRES D'HEURES DE VOL
antérieures à la délivrance du présent carnet

HEURES CIVILES		HEURES VIRTUELLES	
D.C.	SOLO	JOUR	NUIT
		D.C :2H	D.C :3H
		SOLO :30H	SOLO :8H

TOTAL GENERAL 48H

Ouvert le présent carnet au total
de quarante-huit heures de vols

au 2 mars 2008

CERTIFIE EXACT

à Chateauroux le 2 mars 2008

Signature et Sceau
de l'autorité habilitée



---000Ω000---

Page 77/77

ANNEE	AERONEF		FONCTION	NATURE	HEURES DE VOL					SCEAU, NOM ET SIGNATURE DE L'AUTORITÉ HABILITÉE ----- OBSERVATIONS
DATE			A BORD	DU VOL	AVIONS MONOMOTEURS		AVIONS MULTIMOTEURS			
	TYPE	Immatriculation			double	Cdt de bord	double	Cdt de Bord	Co pilote	
REPORT :								****	****	
10/02/08	B737/800	F-AVAC	Pilote	Chateauroux / Rabat			0H00	3HH00		Saugrin jalil
01/03/08	B737/800	F-AVAC	Pilote	Nice/Rome				2H		Saugrin jalil
01/03/08	B737/800	F-AVAC	Pilote	Rome Tunis				2H		Saugrin jalil
Totaux					00:00:00	00:00:00	00:00:00	7:00:00	00:00:00	

ANNEE	AERONEF		FONCTION	NATURE	HEURES DE VOL					SCEAU, NOM ET SIGNATURE DE L'AUTORITÉ HABILITÉE ----- OBSERVATIONS
DATE			A BORD	DU VOL	AVIONS MONOMOTEURS		AVIONS MULTIMOTEURS			
	TYPE	Immatriculation			double	Cdt de bord	double	Cdt de Bord	Co pilote	
REPORT :					00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	
Totaux					00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	

ANNEE	AERONEF		FONCTION	NATURE	HEURES DE VOL					SCEAU, NOM ET SIGNATURE DE L'AUTORITÉ HABILITÉE ----- OBSERVATIONS
DATE			A BORD	DU VOL	AVIONS MONOMOTEURS		AVIONS MULTIMOTEURS			
	TYPE	Immatriculation			double	Cdt de bord	double	Cdt de Bord	Co pilote	
REPORT :					00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	
Totaux					00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	

ANNEE	AERONEF		FONCTION	NATURE	HEURES DE VOL					SCEAU, NOM ET SIGNATURE DE L'AUTORITÉ HABILITÉE ----- OBSERVATIONS
DATE			A BORD	DU VOL	AVIONS MONOMOTEURS		AVIONS MULTIMOTEURS			
	TYPE	Immatriculation			double	Cdt de bord	double	Cdt de Bord	Co pilote	
REPORT :					00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	
Totaux					00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	

ANNEE	AERONEF		FONCTION	NATURE	HEURES DE VOL					SCEAU, NOM ET SIGNATURE DE L'AUTORITÉ HABILITÉE ----- OBSERVATIONS
DATE			A BORD	DU VOL	AVIONS MONOMOTEURS		AVIONS MULTIMOTEURS			
	TYPE	Immatriculation			double	Cdt de bord	double	Cdt de Bord	Co pilote	
REPORT :					00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	
Totaux					00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	

ANNEE	AERONEF		FONCTION	NATURE	HEURES DE VOL					SCEAU, NOM ET SIGNATURE DE L'AUTORITÉ HABILITÉE ----- OBSERVATIONS
DATE			A BORD	DU VOL	AVIONS MONOMOTEURS		AVIONS MULTIMOTEURS			
	TYPE	Immatriculation			double	Cdt de bord	double	Cdt de Bord	Co pilote	
REPORT :					00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	
Totaux					00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	00:00:00	

- Fin du carnet - Fin du carnet - Fin du carnet - Fin du carnet - Fin du carnet - Fin du carnet - Fin du carnet - Fin du carnet - Fin du carnet -



---000Ω000---

MBVT ® JalilPILOT - dimanche 10 février 2008